

# CADRE ÉOLIEN GENAPPE

Présentation du rapport technique de diagnostic territorial

**SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS CITOYENNES**



Avril 2022

## Table des matières

1.	Méthodologie .....	3
1.1.	Déroulement.....	3
1.2.	Modalités de consultation et participation .....	4
1.3.	Méthode de synthèse.....	4
2.	Sur le cadre éolien et consultation.....	5
2.1.	Le statut de l'étude et les liens avec les projets existants.....	5
2.2.	La présélection des 3 zones .....	7
2.3.	La consultation des propriétaires.....	8
2.4.	Les aspects techniques .....	8
3.	Sur les impacts .....	9
3.1.	L'impact visuel .....	9
3.2.	L'impact sonore.....	11
3.3.	La santé des riverains.....	12
3.4.	La dévaluation des maisons.....	13
4.	Des questions spécifiques selon les zones.....	14
4.1.	Concernant les ULM.....	14
4.2.	Sur la biodiversité et les zones Natura 2000 .....	14
4.3.	Sur la Zone 5.....	15
4.4.	Sur la Zone 9.....	16
4.5.	Sur la Zone 10 .....	17
5.	Sur l'éolien en tant que tel.....	19
5.1.	La pertinence écologique de l'éolien .....	19
5.2.	Le mix énergétique.....	20
5.3.	Les apports pour la Commune.....	21
6.	Conclusion.....	22
6.1.	Ce qui ressort de cette consultation .....	22
6.2.	Mobilisation citoyenne .....	23
7.	Recommandations à destination de la Commune.....	24

## 1. Méthodologie

### 1.1. Déroulement

Pour répondre aux règles sanitaires liées au Covid-19, les consultations ont été organisées en visio-conférence. Seule la dernière réunion a pu se faire en présentiel.

Entre 30 et 40 personnes ont participé à chacune des séances. Mais il est à signaler que certaines personnes ont participé à plusieurs séances. Il est donc difficile de quantifier le nombre de citoyens et citoyennes touchés par cette consultation.

En visioconférence :

- Commissions, 13.01.2022
- Genappe et Vieux-Genappe, 17.01.2022 : 31 participants
- Loupoigne, 19.01.2022 : 37 participants
- Bousval, 20.01.2022 : 27 participants
- Glabais, 24.01.2022 : 35 participants
- Baisy-Thy, 26.01.2022 : 39 participants

En présentiel :

- Genappe, 31.01.2022 : 40 participants

Parallèlement à l'organisation de ces réunions de consultation, les citoyens étaient invités à envoyer leurs réactions, par mail, à la Commune. Celle-ci a reçu 145 courriers, mais il faut compter beaucoup de doublons : certaines personnes ont effectivement envoyé plusieurs fois le même courrier à différents représentants et services de la Commune (Service Énergie, Bourgmestre, Échevins, etc.).

Les personnes qui se sont exprimées à plusieurs reprises lors des réunions de consultation ont généralement également mis par écrit leurs réactions. Les courriers sont donc en partie redondants par rapport aux comptes-rendus des réunions citoyennes.

Notons également quelques interpellations, par écrit, d'habitants de Villers-la-Ville, concernant la **Zone 9**.

## 1.2. Modalités de consultation et participation

Consignes rappelées au début de chaque réunion de consultation :

- Rôle de la consultation : capter l'avis de la population pour éclairer l'avis du Collège communal
- Méthode : débat ouvert en assemblée
  - Un débat avec les commissions
  - Cinq débats en visio-conférence
  - Un débat en présentiel
- L'expertise de SGS permet d'alimenter et de cadrer le débat, qui est animé par un animateur externe.
- Chaque citoyen présent peut exprimer son avis sur une zone, ou l'ensemble des zones **ET** écoute l'avis des autres.
- Une synthèse de chaque débat est réalisée.

## 1.3. Méthode de synthèse

L'objectif a été de retranscrire l'ensemble des questions et avis exprimés, que ce soit lors des réunions de consultation ou dans les courriers envoyés à la Commune.

Nous pensons avoir atteint le niveau de « saturation », en ce sens que tous les derniers courriers analysés n'apportaient plus aucune information nouvelle.

Pour chaque thème, nous avons distingué les **questions posées** et les **avis exprimés**.

Les extraits entre guillemets et en italique sont les mots employés par les citoyens et citoyennes.

## 2. Sur le cadre éolien et la consultation

### 2.1. Le statut de l'étude et les liens avec les projets existants

Au cours des différentes séances de consultations, plusieurs participants et participantes ont reconnu la qualité de l'étude, qui ne cache pas les nuisances potentielles. La Commune a également été remerciée pour l'organisation de cette étude et de ces consultations.

Un participant en particulier a reconnu le rôle de la Commune pour protéger « *notre territoire* », et éviter « *l'anarchie des projets éoliens* ». M. Girboux a confirmé que le Collège ne souhaitait effectivement pas un développement sauvage de l'éolien.

A l'opposé, dans un courrier adressé à la Commune, M. Detienne s'est exprimé contre ce cadre éolien (« *illégal en regard du décret wallon* ») et contre le processus de consultation (« *non représentative et majoritairement opposée aux projets éoliens* ») : « *la procédure initiée par le Collège n'est pas une enquête publique et n'a donc aucune valeur officielle* ». Pareillement, selon M. Forsys, ces réunions ne doivent pas avoir le statut de « *référendum* ».

#### Les questions posées :

Une question qui a été posée plusieurs fois est celle concernant la valeur juridique, ou le cadre légal de ce « cadre éolien » :

- Quelle est la valeur réglementaire du cadre ?
  - M. Girboux a expliqué que pour l'instant, la Ville n'a qu'un rôle passif dans les projets éoliens. Le cadre éolien est un outil qui pourrait être utilisé au niveau juridique.
- N'y a-t-il pas un risque que cette étude ouvre la porte aux promoteurs ? Et que cela leur permette de proposer 19 éoliennes ? (M. Vion)
- Pourquoi un parc de 3 éoliennes, alors que la Région wallonne préconise des parcs de minimum 4 éoliennes ? (M. Vion)

Les participants se sont également inquiétés de savoir comment considérer cette étude par rapport aux projets existants sur le territoire :

- Quel est le lien entre les projets en cours (New Wind et Windvision) et l'étude ? (M. Forys)
  - M. Girboux a expliqué que si les projets en cours étaient validés par le Conseil d'Etat, la Ville serait à l'objectif en matière d'éolien, et elle s'arrêterait là.
- Si les recours étaient rejetés (et donc que les projets Windvision, etc. pouvaient se faire), qu'en serait-il des 3 zones étudiées ? Selon certains, le sort de cette étude est suspendu au sort des zones 3 et 6 (M. Vion)
- Que se passerait-il si toutes les zones étaient refusées ? Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aurait pas du tout d'éoliennes à Genappe ? (M. Moreau)

Lors des différentes soirées de consultation, les participants se sont également montrés intéressés par le processus de consultation de la population en tant que tel :

- Quelles sont les prochaines étapes ? Comment l'avis de la population sera-t-il pris en compte ? Que se passera-t-il si la population freine par rapport à la défense de ses paysages ou pour des raisons écologiques ?
  - Réponse de Vincent Girboux : si la population est défavorable à l'implantation d'éoliennes, il faudra revoir le Plan Énergie-Climat, avec d'autres sources d'énergie.
- Pourquoi ne pas avoir consulté la population plus tôt ? Pourquoi ne pas consulter la population sur des solutions alternatives (d'autres sources d'énergie).
  - M. Girboux a répondu que c'est précisément le rôle du CAPEC, qui est lui aussi ouvert aux citoyens et citoyennes.

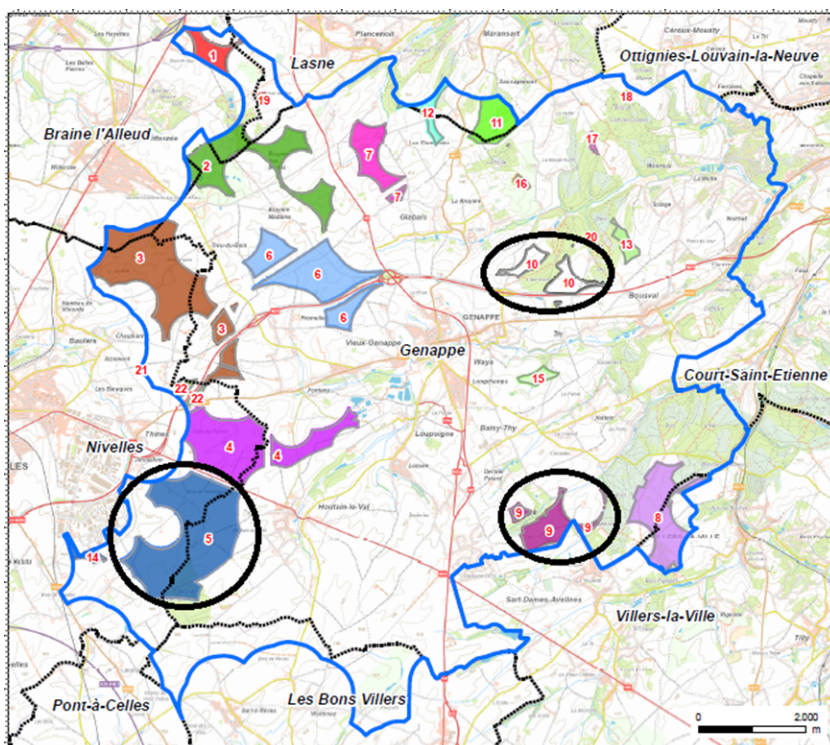
Dès la première soirée avec la population est venue la demande de pouvoir télécharger le document. Celui-ci a été mis en ligne, pour la population, quelques jours après...

Nous avons également noté plusieurs demandes pour savoir jusqu'à quand donner son avis, et quelles sont les modalités pour le faire par écrit.

Un participant a demandé que soit organisée une balade dans les 3 zones pour se rendre compte des lieux et de l'impact éventuel sur le paysage. M. Girboux a dit que ça serait faisable dans le cadre du CAPEC.

## 2.2. La présélection des 3 zones

La question du choix de faire porter l'étude de SGS sur les zones 5, 9 et 10 est revenue plusieurs fois et a été vivement challengée...



### Les questions posées :

- Pourquoi ces zones sont-elles qualifiées de « prioritaires » ? Quels ont été les critères objectifs pour ce choix ? En particulier, pourquoi les zones 2 et 7 n'ont-elles pas été étudiées ? (M. Vion)
- Les 3 plus grandes zones sont du côté de Nivelles, pourquoi une seule a été gardée ?
- Pourquoi la **Zone 9** a-t-elle été gardée alors que Villers-la-Ville a refusé qu'il y ait des éoliennes à cet endroit ?
- Pourquoi la **Zone 10** a-t-elle été sélectionnée alors qu'elle ne permet pas l'implantation de minimum 4 éoliennes, comme souhaité par la Région wallonne ?
- Qu'en est-il de la proximité avec les parcs éoliens existants, hors du territoire, comme à Sart-Dames-Avelines. N'y a-t-il pas déjà plein d'éoliennes tout près ?

- Y a-t-il de grandes différences de rendement entre les zones ?
- Pourquoi avoir retenu la **Zone 9** et la **Zone 10** qui présentent des sensibilités biologiques non négligeables et sont plus petites par rapport à d'autres zones ?

#### Les avis exprimés :

Un participant a exprimé plusieurs fois l'avis que la sélection des zones 5, 9 et 10 « biaisait » l'étude (M. Vion). Sans le rejoindre sur le fait que le choix était biaisé, plusieurs participants auraient préféré une consultation sur l'éolien au préalable.

Vincent Girboux a souvent réexpliqué le raisonnement par élimination qui a conduit à ce choix. Dans la **Zone 5**, il y a aussi du foncier communal.

Lors de la dernière présentation, quelques participants habitants Villers-la-Ville ont trouvé dommage de ne pas avoir été prévenus des consultations alors que la **Zone 9** est limitrophe avec leur commune.

### 2.3. La consultation des propriétaires

M. Dumonceau a regretté que les propriétaires fonciers n'aient pas été consultés au préalable. Lui-même est propriétaire foncier.

M. de Cartier d'Yves aurait voulu connaître les parcelles cadastrales concernées. Et Mme Nieuwenhuys a informé qu'elle avait été contactée à plusieurs reprises par des promoteurs, mais avait toujours refusé...

### 2.4. Les aspects techniques

Un participant a relevé que les calculs ont été faits sur des hauteurs totales d'éolienne (mâts & pales) de 150m, alors qu'on est maintenant davantage sur des hauteurs de 180m.

#### Les questions posées :

- Est-ce que des projets avec des éoliennes de plus de 150m seront refusés ? (M. Detienne).
- Ont-ils investigué les possibilités de raccordement au réseau et le tracé du raccordement ? Parce que les cabines seront, elles aussi, visibles. (M. Arens)
  - SGS a répondu qu'il n'y aura pas de lignes aériennes, les câbles de raccordement sont enterrés. La cabine de tête sera toutefois visible (taille bungalow). Ces aspects n'ont pas fait partie de l'étude car aucun projet n'est déposé.



## 3. Sur les impacts

### 3.1. L'impact visuel et paysager

La question de l'impact visuel des éoliennes sur l'aspect paysager du territoire est revenu à de nombreuses reprises. Beaucoup de participants tiennent à la qualité paysagère du territoire.

#### Les avis exprimés :

- Craintes que les éoliennes viennent « gâcher » le paysage (M. DV). D'autres regrettent qu'il n'y aura plus de paysage « dégagé » (M. Sabbe).
  - Vincent Girboux a rappelé que le Collège partageait l'avis de l'importance de préserver les paysages.
- Un aspect qui n'est pas pris en compte, selon un participant, est l'intérêt « récréatif » de la Commune : les gens viennent profiter de la nature. Dans la **Zone 10**, il y a beaucoup de chemins publics aménagés. Il est dommage que partout où il n'y aurait pas de maisons, on mettrait des éoliennes (M. Cornet). Cet aspect est appuyé par certains participants habitant à proximité de la **Zone 9**, qui défendent l'intérêt paysager et les itinéraires de balades reconnus pour leur aspect esthétique dans la zone.
- Le plus important est de ne pas détruire la qualité de vie des riverains (M. Quatresooz).
- La **Zone 9** est perçue comme l'une des plus touristiques de la commune. Selon les habitants de la rue Croisette, cette zone serait « *entièrement défigurée par les éoliennes et perdra tout son attrait pour les promeneurs* ».
- Une participante a rappelé que les pylônes électriques sont bien plus laids, et pourtant on n'a demandé à personne, c'était un besoin collectif. Aujourd'hui, les éoliennes sont aussi un besoin collectif (Mme Olbrechts).

#### **La qualité paysagère**

La question de la préservation du caractère « rural » de la commune est exprimée de manière très récurrente. Et avec cette question, celle du cadre de vie lié à la ruralité.

Beaucoup de citoyens s'inquiètent qu'on « *défigure* », « *détériore* », « *dégrade* », « *saccage* », « *gâche* » les paysages, la campagne, la « *beauté des villages* », « *notre si belle vue* », « *le côté bucolique de notre campagne* », « *par des engins d'allure industrielle* »...

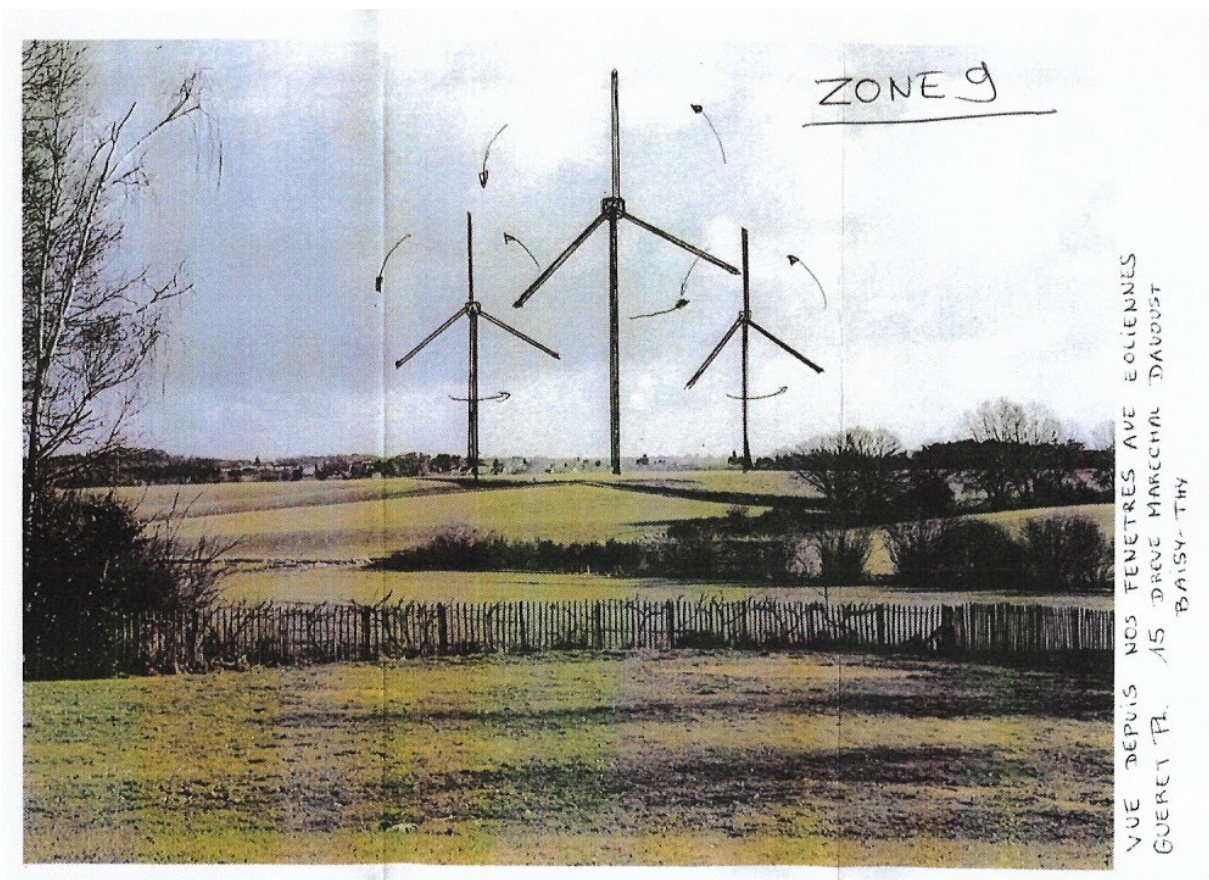
### Les questions posées :

- Les nuisances des lampes « flash » ont-elles été prises en compte dans les modélisations ? (M. Sibille).
- Ne faudrait-il pas opter pour des éoliennes plus petites, avec moins d'impact au niveau paysager ?
- Les dénivelés sont-ils pris en compte ?
- Y a-t-il eu une consultation de la division « Monuments et sites » ?
- Quelle serait la covisibilité avec les autres parcs environnants, notamment ceux de Nivelles et Marbais ? Quelle serait la covisibilité en cas de construction d'un parc porté par un des projets en recours actuellement ?

En matière d'impact visuel, plusieurs participants aux réunions consultatives auraient aimé voir davantage de photos, en particulier des photos prises depuis les habitations. M. Braeckman demande en particulier des photos « à vue humaine », c'est-à-dire au format 24/36, un objectif sans correction, une focale de 50mm et une ligne d'horizon au milieu de l'axe horizontal.

Concernant la **Zone 10**, un participant s'est plaint qu'aucune photo n'ait été prise depuis le Clos de l'Aronelle, alors qu'il y a 40 maisons (M. Vion), et depuis le Chemin de la Bruyère (M. Vanham et Mme Gohimont).

Exemple de photo-montage envoyé à la Commune, par M. Gueret :



Plusieurs personnes demandent, via courrier, davantage d'études sur l'effet stroboscopique.

### 3.2. L'impact sonore

#### Les questions posées :

- Le bruit calculé : est-ce le bruit des éoliennes + le bruit ambiant ? Est-ce que le bruit ambiant a été pris en compte ?
- Est-ce qu'il a été tenu compte des vents dominants ?
- Est-ce qu'il a été tenu compte du relief ?
- A quelle distance n'entend-on plus les éoliennes ?

### Les avis exprimés :

- M. Braeckman a demandé des précisions sur les basses fréquences et a rappelé que si ces nuisances ne sont pas assez investiguées, les projets se retrouvent au Conseil d'Etat.
- Mme Deneyer s'inquiète du « *bruit de fond permanent* » des éoliennes.
- En matière de son, la pondération A minimise l'impact des basses fréquences (M. Quatresooz)
- M. Lambotte explique qu'à Houtain-le-Val, les éoliennes seraient dans l'axe des vents dominants et tempétueux, ce qui génèrerait davantage de nuisances sonores.
- La question de l'impact sonore est particulièrement présent autour de la **Zone 10**, où les citoyens s'inquiètent que le bruit des éoliennes s'additionne à celui de la N25.

## **Le cadre de vie**

Une inquiétude qui traverse les différentes réactions est celle de la préservation de la qualité de vie. Plusieurs participants ont exprimé le fait qu'ils n'étaient « *pas opposés au développement de nouvelles sources d'énergie, mais cela ne doit pas se faire au détriment du bien-être social des habitants* ».

Certains s'inquiètent que la « *quiétude des habitants* » ou le « *critère du bien-être des riverains* » ne soit pas pris en compte.

### 3.3. La santé des riverains

Une habitante, Mme Gonzalez, s'inquiète des conséquences néfastes en termes de santé. Elle cite : migraines, nausées, troubles du sommeil, tachycardie, acouphènes.

Mme Lefort parle du « *syndrome éolien* », provoquant « *inconfort physique et psychologique* ».

### 3.4. La dévaluation des maisons

Un élément qui n'est pas beaucoup ressorti lors des soirées de consultations, mais qui est par contre très présent dans les courriers envoyés à la commune est l'impact des parcs éoliens sur la dévaluation des maisons. M. Laurent, s'opposant à la **Zone 5**, avance le chiffre de 20% de dévalorisation du patrimoine immobilier.

Certains riverains s'inquiètent d'un impact négatif sur la valeur de leur maison, voire sur l'impossibilité de la revendre, si elle se situe à proximité d'un parc éolien.

#### **Des récits de vie...**

Dans les courriers, les témoignages se font, à plusieurs reprises, récits de vie. Les habitants et habitantes expliquent en détails leur « *choix de s'installer en pleine campagne* », « *de venir vivre dans le calme de la campagne en bordure de champs* », du fait qu'ils sont « *tombés amoureux de côté ancien village et de la campagne bien préservée* ».

## 4. Des questions spécifiques selon les zones

### 4.1. Concernant les ULM

Plusieurs questions ont été posées pour savoir s'il a été tenu compte de la zone ULM. Le club de Genappe est le plus grand de Belgique (M. Crevecoeur-De Coen).

#### Les avis exprimés :

- En plus de l'aérodrome d'Houtain, il y a également l'aérodrome de Buzet et un constructeur d'hélicoptères à Thines (M. Harpigny).
- Les mouvements d'air occasionnés par les ULM peuvent aussi être dangereux pour les ULM. (Mme De Ryck)
  - Réponse de SGS : l'aérodrome ne constitue pas une zone d' « exclusion », mais une zone de « contraintes ».

### 4.2. Sur la biodiversité et les zones Natura 2000

Plusieurs participants et participantes se sont montrés préoccupés par la proximité des éoliennes avec les zones Natura 2000, en particulier pour la **Zone 9** et la **Zone 10**.

#### Les questions posées :

- A quelle distance doivent être les éoliennes par rapport aux zones Natura 2000 ?
  - Réponse de SGS : un tampon de 200m a été pris en compte, conformément à ce qui est retenu dans les études d'incidences en accord avec le DNF (Division Nature et Forêts du SPW).
- Quelle est l'influence de ces éoliennes sur la faune et la flore ?
- Les éoliennes ont-elles un impact sur la disparition des rapaces et d'autres espèces d'oiseaux ?
- Existe-t-il une étude sur la pollution des sols et des nappes phréatiques ?

### Les avis exprimés :

- Beaucoup de questions sur la **Zone 10**. Un agriculteur et propriétaire forestier sur la **Zone 10**, M. Barchman, a rappelé qu'ils ont déjà la nuisance de la N25 (plusieurs l'ont rappelé pour cette zone). En plus, il y a beaucoup de zones Natura 2000 et des sites de grand intérêt biologique (SGIB). Il a lui-même planté plus de 3300 arbres et 600 mètres de haie, et adapté ses pratiques agricoles en vue de l'augmentation de la biodiversité. Enfin, en été, le bétail y est en prairies.

### **De nombreuses préoccupations concernant les oiseaux**

- La **Zone 5** et la **Zone 10** sont perçues comme étant situées sur d'importants couloirs migratoires pour les oiseaux.
- Les rapaces diurnes présentent un risque accru de collisions avec les éoliennes
- Les flashes nocturnes perturbent les oiseaux nocturnes et les chauves-souris.
- La **Zone 10** serait le lieu d'espèces rares et protégées (grandes aigrettes, pics noirs, cigognes noirs, etc.

- Était présent le garde forestier de la forêt entre les deux parties de la **Zone 10**, M. Dedobbeleer. Selon lui, les éoliennes sont incompatibles avec l'aspect écologique des lieux.

- Certains se sont étonnés que, pour certaines zones, l'intérêt en matière de biodiversité soit qualifié de « modéré », voire « faible » pour la **Zone 5**.

- La **Zone 5** n'est-elle pas trop proche de la zone Natura 2000 derrière le château d'Houtain-le-Val ?

- Mme Fourny a rappelé qu'il y aura aussi une enquête publique de nuisance lorsqu'il y aura un projet.

### 4.3. Sur la Zone 5

La **Zone 5** semble être celle qui a suscité le moins de refus de la part des citoyens et citoyennes présentes lors des consultations. Néanmoins plusieurs questions et avis spécifiques ont été exprimés.

### Les questions posées :

- Y a-t-il plus de parcelles de la Commune sur cette zone ?

### Les avis exprimés :

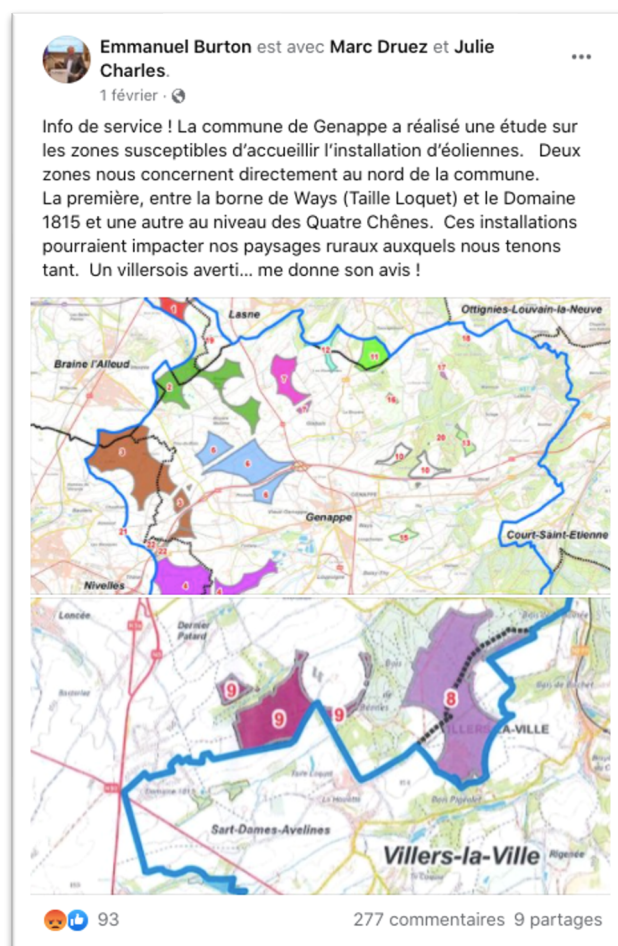
- Certains questionnent la méthode qui amène à accorder moins de qualité paysagère à cette zone. Mme Degroode, en particulier, agricultrice dans cette zone. Pourquoi la sensibilité biologique est-elle qualifiée de « faible », alors qu'elle est « modérée » pour les autres ? Il y a des zones de migration vers les bois du Baron.

- Cette zone semble, pour certains, fort proche des zones d'habitat : rue de Ninove et rue Henri Lalonde.
- Mme Degroode informe aussi qu'Houtain-le-Val est déjà traversé par 10 pylônes haute tension.
- Question sur la distance entre les éoliennes et les pointes du triangle de Thines, Houtain-le-Val et le petit hameau de Vaillampont (M. Forys).
- M. Gerard propose de garder cette zone, mais en supprimant les éoliennes les plus proches du village (WT01, WT06 en priorité, voire WT02 et WT07 si nécessaire).

#### 4.4. Sur la Zone 9

La **Zone 9** est limitrophe à Villers-la-Ville. Plusieurs courriers ont été envoyés à la Commune par des habitants du village de Sart-Dames-Avelines. Une Échevine de Villers-la-Ville, Julie Charles, a également posé une question lors de la séance en présentiel.

Sur Facebook, le bourgmestre de Villers-la-Ville a réagi à l'étude, demandant aux habitants de sa commune de lui donner leur avis...



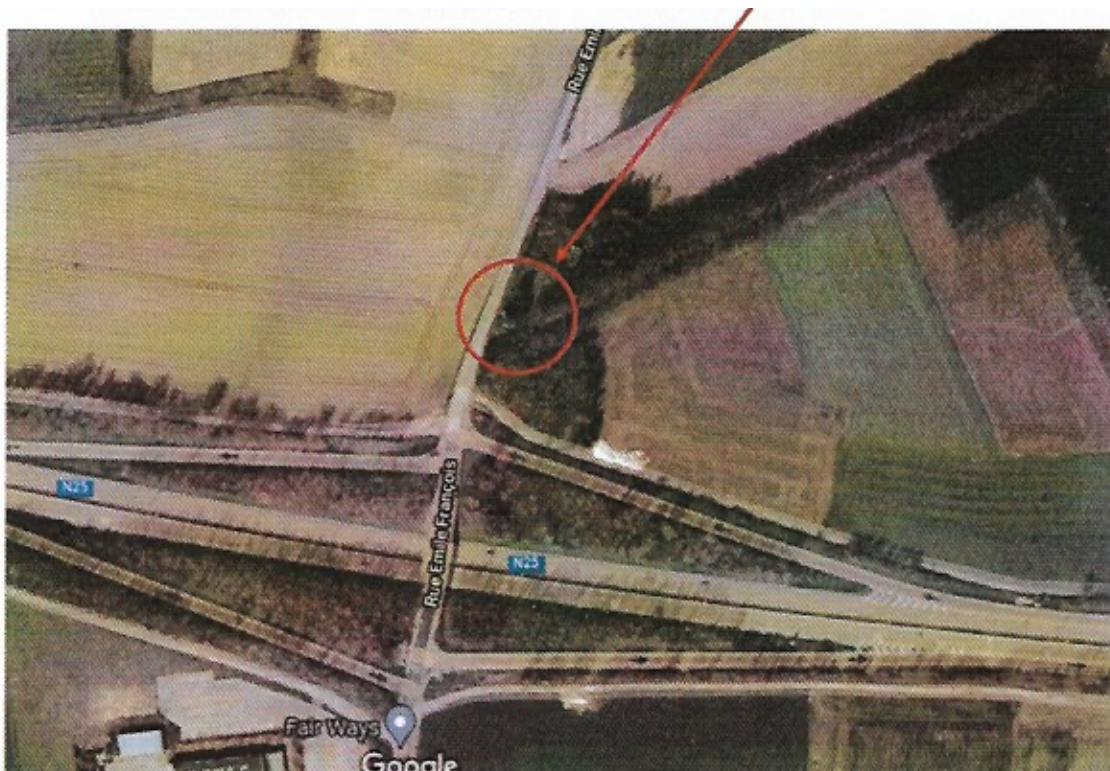


#### 4.5. Sur la Zone 10

La pétition lancée par Mme Gohimont signale que l'étude ne semble pas tenir compte de la maison du gardien à l'entrée de la drève de la propriété Cornet de Ways-Ruart. La distance minimale ne semble pas respectée.

Cela est également signalé dans la note envoyée à la Commune par les résidents du domaine Ways-Huart, et signée par 18 personnes.

*Extrait de la note :*



La **Zone 10** a fait l'objet d'une pétition, lancée par M. Vion, et portant sur 10 raisons.

*Copie des 10 raisons, ayant fait l'objet de 49 signatures :*

#### **PETITION CONTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES SUR LE SITE 10**

Nous nous opposons à l'implantation d'éoliennes sur le site 10 essentiellement pour les raisons suivantes :

1. le site 10 se situe au 11ème rang du productible dans un classement de 22 sites établi par SGS. Il n'a donc pas sa place dans la sélection des 3 sites dits prioritaires,
2. il ne répond pas au critère de maximisation du potentiel établi par SGS,
3. il ne peut accueillir que 3 éoliennes alors que le cadre de référence de la RW fixe le minimum à 4,
4. il ne peut servir de substitut à d'autres sites nettement plus productibles, mais exonérés sous la pression de communes voisines,
5. nous dénonçons l'intervention publique de représentants d'une autre commune dans le débat (en présentiel et sur FB) : ces interventions accroissent encore davantage la pression sur le site 10,
5. il ne bénéficie pas d'un photomontage pertinent : tous les photomontages sont établis à partir du N de la RN25 et ne prennent pas en considération les zones habitées essentiellement implantées au S,
6. il est intégré dans un périmètre d'intérêt paysager et proche d'une zone Natura 2000 (voir rapport SGS),
7. la topographie des lieux accentue la prégnance des éoliennes (150m) sur le paysage, le point de référence étant une antenne GSM de 35m,
8. l'impact sur le paysage est confirmé par SGS qui déclare : *"L'emprise visuelle d'un parc éolien à cet endroit restera importante"* (p.21),
9. le site est déjà reconnu à saturation acoustique par la RW ; toute nouvelle nuisance sonore doit être exclue,
10. il se situe dans l'axe du passage des migrations d'oiseaux,
11. les éoliennes impacteront la valeur immobilière des biens à proximité,
12. les infrasons et les effets stroboscopiques produits par les éoliennes sont nuisibles aux organismes (humains et animaux),
13. nous sommes d'avis que l'exercice de SGS est prématuré : la décision du Conseil d'Etat concernant les sites 3 et 6 conditionnera et déterminera l'avenir de l'éolien à Genappe,
14. nous pensons que le développement de l'éolien ne doit pas être une initiative locale, mais doit impliquer l'ensemble de la province sans exclusive préalable,
15. nous considérons que la campagne organisée à l'initiative du bourgmestre de Villers-la-Ville sur la page FB de Genappe constitue une ingérence intolérable dans notre débat : il ne peut concerner que les seuls habitants de Genappe.

## 5. Sur l'éolien en tant que tel

### 5.1. La pertinence écologique de l'éolien

Même si ces questions ne faisaient pas partie à proprement parler de la consultation, les questions relatives à l'éolien en tant que tel sont revenues à plusieurs reprises. Et cela au point que nous ayons été obligés de demander que le débat porte prioritairement sur la réalité de Genappe et sur l'étude de SGS...

#### Les questions posées :

- Combien de tonnes de béton faut-il compter par éolienne ?
- Combien coûte, pour les propriétaires, le démantèlement des éoliennes ?
- Y a-t-il un plan de démantèlement ? Comment se recyclent les pales ?
- Quel est le coût de fabrication d'une éolienne ?
- Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

*(Il n'a pas été répondu à ces questions, parce que la consultation ne portait pas sur ces points-là).*

#### Les avis exprimés :

- M. Minon dit que les éoliennes ne tournent qu'à 20% de leur capacité nominale la majorité du temps. Dès lors, il appuie que le coût de l'électricité sera multiplié par 4 pour passer au renouvelable, et que donc le rapport coût/qualité est pauvre dans l'éolien.
- Poser une éolienne implique de mettre des tonnes de béton dans le sol (Mme Nieuwenhuys).
- M. Chomé rappelle que les éoliennes ne doivent arriver qu'après qu'on ait réalisé toutes les mesures plus efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Avec 7 mâts éoliens, on ne réduit les émissions que de 0,5t CO<sub>2</sub> par habitant par an sur 25 ans. Ca ne représente que 0,3% des émissions annuelles.

L'éolien est régulièrement présenté comme une solution « faussement écologique ».

Un participant fait remarquer qu'il est difficile de ne pas débattre de « l'éolien » en général. Tout le monde est pour l'effort collectif, mais c'est différent quand on habite juste à côté.

Pour M. Minon, la question est : voulons-nous, ou pas, des éoliennes à Genappe ? Qu'est-ce qui pourrait motiver les citoyens, pour qu'ils contribuent à l'effort de réduction des gaz à effet de serre. Selon lui, tant qu'on n'aura pas répondu à cette question, on se disputera sur quelques décibels et Kwh.

Certains citoyens auraient voulu être consultés « en amont », c'est-à-dire d'abord sur la question de la pertinence de l'éolien.

## 5.2. Le mix énergétique

Le débat a parfois porté sur la question du « besoin » d'éoliennes à Genappe. Plusieurs participants ont demandé si la Commune avait envisagé d'autres sources d'énergie ?

### Les avis exprimés :

- Mme Nieuwenhuys a rappelé qu'on avait aussi de ressources en biomasse. Elle-même a fait installer un système en cogénération.
- M. Chomé a proposé que dans la stratégie mixte, on intègre aussi le stockage dans les sols, les circuits-courts, etc. L'éolien n'est pas la seule solution. Il demande aussi s'il est possible de remplacer cet éolien industriel par un ensemble de petites éoliennes connectées aux réseaux d'énergies ?
  - Réponse de M. Girboux : ce sera investigué dans le Plan Énergie-Climat.
- Une participante a dit qu'elle pensait d'abord réduire sa consommation, mais pensait que les éoliennes sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la Convention des Maires qu'a signée la Commune (Mme Olbrechts). D'autres participants sont d'accord sur le fait que le plus efficace est l'isolation du bâtiment.
  - M. Girboux a rappelé que le CAPEC s'orientait aussi vers des projets photovoltaïques.

Dans les courriers envoyés à la commune, beaucoup de citoyens opposés à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune, tous sites confondus, avancent souvent des alternatives, allant des économies d'énergie, à d'autres sources d'énergie (biomasse, cogénération, biogaz, photovoltaïque, etc.), en passant par une modifications de notre alimentation, de nos modes de transport, etc.

Plusieurs demandent à la Commune d'étudier d'autres moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

### 5.3. Les apports pour la Commune

Une question qui est revenue presque à chaque consultation est de savoir ce que ça peut rapporter aux habitants et habitantes.

#### Les questions posées :

- Quels sont les bénéfices pour la collectivité ? Quelles sont les retombées économiques ?
- Quel est l'impact sur la facture énergétique ? Sur les taxes communales ? (M. Forys)
- Comment faire en sorte que ce ne soit pas juste une nuisance, mais que les citoyens en retirent aussi quelque chose ?
- Est-ce que Genappe envisage d'obliger les futurs parcs à éoliennes de permettre à l'administration et à tous les citoyens d'investir dans les éoliennes ? (M. Deffranne).
- Est-ce qu'il est prévu qu'une coopérative soit créée ? M. Detienne parle de sa coopérative, Altercoop.
- Pourquoi à Genappe subissons-nous les nuisances que les communes limitrophes ne veulent pas ?

#### Les avis exprimés :

- Il est normal que les gens qui ont une vue sur les éoliennes aient une contrepartie. Il faut, selon Mme Olbrechts, davantage communiquer là-dessus : beaucoup de gens ne se rendent pas compte de ce que ça rapporte.
- M. Forys rajoute que ce qui est important, c'est qu'on voit ce qu'on peut accepter tous ensemble : si la Ville investit dans des éoliennes, et qu'elles sont bien placées, on peut tous en profiter, en retirer du positif pour les citoyens.
- Dans les courriers, plusieurs personnes s'inquiètent que le territoire de la commune soit laissé à des « promoteurs peu scrupuleux ».

## 6. Conclusion

### 6.1. Ce qui ressort de cette consultation

Incontestablement, c'est plutôt un **avis négatif** qui émane de la population quant à la perspective d'implanter des éoliennes sur les 3 zones étudiées.

Ce sont majoritairement des personnes opposées à ces implantations qui ont participé aux réunions citoyennes. Et encore plus qui se sont exprimées par écrit. Sur les 145 courriers reçus, seuls 5 expriment un avis positif.

Si l'on met de côtés les avis opposés à l'éolien en tant que tel, c'est majoritairement la **dégradation du paysage**, et les **risques pour la faune et la flore** qui ressortent.

Concernant la dégradation des paysages, les participants opposés à l'implantation d'éoliennes ont évoqué des inquiétudes quant à la dégradation de leur cadre de vie rural.

Concernant les risques pour la faune et la flore, la proximité de certains sites avec des zones Natura 2000 ou des couloirs migratoires pour les oiseaux a été souvent évoqué.

Principaux arguments contre :

- La **Zone 5** (Houtain-le-Val) : Atteinte à la beauté des villages, au cadre rural et danger pour le oiseaux.
- La **Zone 9** (Baisy-Thy) : Proximité avec une Zone d'intérêt paysager, fort impact visuel.
- La **Zone 10** (Ways) : Proximité avec une Zone Natura 2000 et d'intérêt paysager, nombre d'éoliennes inférieur à la prescription du décret wallon.

Des 3 zones, c'est néanmoins la **Zone 5** qui semble susciter le moins de mobilisation et d'avis négatifs.

Il est à noter que la question du **mix énergétique** est très souvent revenue dans les discussions. Plusieurs citoyens se sont manifestés comme compétents pour accompagner la commune dans la mise en place d'un mix énergétique, comprenant une réduction de la consommation d'énergie et la multiplication des sources d'énergie renouvelable : photovoltaïque, biomasse, hydraulique, etc.

Notons encore que l'idée de constituer une coopérative, impliquant la Commune et les citoyens a été soulevée, autant par des personnes favorables à l'éolien que par des personnes plus mitigées.

## 6.2. Mobilisation citoyenne

Ce cadre éolien a suscité une certaine mobilisation parmi les citoyens les plus impactés par les différentes zones, en particulier pour la **Zone 9** et la **Zone 10**.

3 pétitions ont été envoyées à la Commune, toutes concernant la **Zone 10** :

- Habitants du quartier de la Bruyère : 61 signataires
- Habitants du clos de l'Aronelle et La Praie : 49 signataires
- Habitants du domaine Ways-Ruart : 18 signataires

Une lettre signée par 5 habitants de la rue Croisette, concernant la **Zone 9**, a également été envoyée. De nombreux autres courriers ont été envoyés concernant la rue Croisette et la rue du Ry D'Hez.

Pétition Quartier de la Bruyère

PRENOM - NOM	ADRESSE	SIGNATURE
Pierre & Catherine VANHOE-GOHMONS	66 Chemin de la Bruyère - Glabais	
Lucienne & Alexis VERGÈRE - VANHOE	66 Chemin de la Bruyère - GLABAIS	
VIOLANNE BOELVERTS & FREDÉRIC GOFFIN	51 Chemin de la Bruyère 1473 Glabais	
Ross Reginald & Aurore Verstraete	47 ch. de la Bruyère 1473 Glabais	
MARIS MICKAËL & DÉVILERS MARIE	53 Bis 2 Chemin de la Bruyère 1473 GLABAIS	
ANJINA SINDRICHAN	45 Chemin de la Bruyère 1473 GLABAIS	
PANNECOECK Yvonne	Chemin de la Bruyère, 41 1473 Glabais	
BRUNET CHARLOTTE & DE RUNZ	54, Chemin de la Bruyère 1473	
Veronique de RUNZ	54 Chemin de la Bruyère 1473	
Bernhard Gilliaux & BONNAVE Iuliyé	44, Chemin de la Bruyère 1473	
Quincy schadieu	40 Chemin de la Bruyère 1473	
Christine Frédéric & David Sylvain	38 ch. de la Bruyère 1473 Glabais	
FRANÇOISE BOUQUÉ-PI & BART DECOCK	31, ch. de la Bruyère 1473 GLABAIS	

Pétition du Clos de l'Aronelle

NOM	ADRESSE	SIGNATURE
DÉVERVANS	Clos de l'Aronelle 21	
ASSIÉROT	Clos de l'Aronelle 17	
Henri Miché	Clos de l'Aronelle 18	
DE ROY	Clos de l'Aronelle 20	
AESSART Sophia	Clos de l'Aronelle 23	
DE ROY, Jacques	Clos ARONELLE 20	
NEYENS, GERTY	Clos ARONELLE 20	
BALIGANT Chloé	Clos de l'Aronelle, 26	
DEPAS Jean	Clos de l'Aronelle 28	
LETOR Guy	Clos de l'Aronelle 29	
Robert Jérod	Clos de l'Aronelle 1	
Bismans	Clos de l'Aronelle 1	
WILMUS	Clos Aronelle 29	
PELÉRIAUX	Clos Aronelle, 4	
Lehaere	Clos Aronelle 18	
LECLAU	Clos de l'Aronelle 19	
SCARVEL	Clos de l'Aronelle 15	
BOEN	Clos de l'Aronelle 22	
FERRÉ Lucile	Clos de l'Aronelle 30	
POTVIN St	Rue Emile Mancaq 17	
MARIE	Clos de l'Aronelle, 8	
WALTERGAELE	Rue de la Prairie, 21	
VANREROY	Clos de l'Aronelle, 23	
Gombert H	Rue de Bruxelles 64	
SHAUKAT	Rue de Bruxelles 64	
BASIAUX N.	Rue Emile Mancaq 10	
VANHORICK E	Clos de l'Aronelle 9	
BRISTE S.	Rue Emile Mancaq 15	
Roche	Rue Emile Mancaq 17	
de pas Roche	Rue Emile Mancaq 17	
Di Luo Teivone	Rue Emile Mancaq 17	
TRANCIS CO	RUE EMILE MANCAQ 17	
MYNCKE Kelly	LA PRAIE, 2 BTE A 1472	

## 7. Recommandations à destination de la Commune

Malgré l'avis plutôt négatif quant à l'implantation d'éoliennes dans les zones étudiées, il semble qu'il y ait une certaine conscience qu'il faut trouver des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plusieurs citoyens et citoyennes ont exprimé leur souhait de participer à l'effort de la Commune pour atteindre les objectifs du Plan Énergie-Climat, comme Mme Dumonceau : « *Pourquoi ne pas créer des groupes de travail impliquant experts et citoyens sur différents thèmes ?* »

L'analyse des débats et des courriers a également montré que c'est souvent la perspective de laisser le territoire à des promoteurs qui inquiète. *Un participant, M. Deffranne résume : « En aucun cas, il ne faut donner aux promoteurs les clefs de notre avenir et de notre environnement mais il faut aller ensemble main dans la main ».*

Pour cela, nous recommandons à la Commune de prévoir d'impliquer la population dans une réflexion et des actions relatives au Plan Énergie-Climat, dans l'optique d'un mix énergétique, et avec la perspective d'une coopérative dans laquelle la Commune serait partie prenante...

A plus court terme, le processus participatif a montré que la population se posait beaucoup de questions sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire et cela invite à réaliser une FAQ (« Foire aux Questions ») sur le site de la Commune.